

Image not found or type unknown



Contract de travail et droit

Par **choupette 14**, le **16/04/2012 à 17:58**

Bonjour, rnje travaille dans une boulangerie mais celle ci est fermée le lundi dans mon contrat est stipulé que tout autre activité professionnelle pour mon compte ou pour le compte de tiers m'est interdite hors j'ai un petit boulot quelques lundi après midi et des client s de ma boulangerie m'ont vu je risque quoi merci